



VILLE DE
HOUILLES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 14 MARS 2023

DCA 23/01

FINANCES – Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2023

République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

Le Conseil
d'administration
se compose
de **17 membres**

Nbre de votants

présents : **13**

Nbre de représentés : **3**

Vote pour : **16**

Vote contre : **0**

Abstention : **0**

Le 14 mars 2023 à 18 h 30, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni dans la salle des Commissions en Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Madame Céline PRIM, Vice-Présidente en exercice.

PRÉSENTS :

MMES PRIM, CARTAIRADE, GIRONDEAU, GRIMONT, LEBRETON, MARTINHO, OROSCO,
PRIVAT, ROTTEMBOURG

MM. BATTISTINI, BOUILLOT, HUGUET, SEKKAI

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M. CHAMBON
- M^{me} HERREBRECHT
- M. BOINON

par M^{me} PRIM
par M. BATTISTINI
par M^{me} CARTAIRADE

ABSENCE :

- M. MEGRET

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, articles L.123-4 à L.123-9 portant sur le Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que l'examen du budget doit être précédé dans les deux mois d'un débat d'orientation budgétaire,

Considérant que ce débat d'orientation budgétaire doit être acté par un vote,

APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE ET EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article Unique : **PREND ACTE, à l'unanimité,** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2023.

Et ont, les membres présents, signé au registre

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1
du CGCT ont été accomplies pour
le présent acte.

AR. délivré le : 23/03/23

Publication effectuée le : 24/03/23

Exécutoire ce jour :

La Vice-Présidente,
Du CCAS de Houilles,

Céline PRIM



Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20230314-DCA23-01-BF
Date de réception préfecture : 23/03/2023